

REGLEMENT 10 KM DES ECLUSES-INTERSPORT – 12 AVRIL 2026

Les épreuves :

Deux épreuves sont au programme de la journée :

- 10 km label régional FFA et qualificatif pour les championnats de France 2026
- 10 km marche nordique

Inscriptions

Les inscriptions doivent être réalisées sur le site de Normandie Course à Pied

Le coût des inscriptions s'élève à :

- 14€ par coureur non licencié, 12€ pour les licenciés FFA pour le 10 km course.
- 12€ par marcheur pour l'épreuve de Marche Nordique.

Lors de l'inscription devra être présentée une licence FFA (Compétition, Athlé-Running, Athlé Entreprise, Pass Running) en cours de validité ou une attestation indiquant que la personne a réalisé le « parcours prévention santé » datant de moins de 3 mois via <https://pps.athle.fr>.

Peuvent s'inscrire toutes les personnes nées en 2010 et avant. Clôture des inscriptions à midi le vendredi 9 avril 2026. Le nombre limite de participants pour le 10 km officiel est de 550 coureurs. L'organisation se réserve donc le droit de clôturer les inscriptions avant la date limite si ce quota est atteint. Il y a 200 places de réservées pour les licenciés FFA.

Pas d'inscription le jour de la course.

L'inscription sera validée si le dossier est complet et le règlement acquitté. Toute inscription est ferme et définitive.

Dossards :

Le retrait des dossards sera possible le samedi 11 avril 2026 de 15h à 18h au stade Jean-Berthélémy de Saint-Lô et le matin de la course jusqu'à 10 h 05 à la mairie de la Mancellière-sur-Vire. Il n'y aura pas d'inscriptions possibles lors de ces moments.

Départ et horaires :

Le départ est situé sur la commune de la Mancellière-sur-Vire au niveau de l'écluse sur le chemin de halage. Départ à 10h30 pour les 2 épreuves (Les marcheurs partiront 3 min après les coureurs).

Parkings / Navettes :

Le stationnement est possible :

- Parking de la plage verte de Saint-Lô (à 400m de la zone d'arrivée, sur le lieu de départ des navettes).
- Parking du stade Jean Berthélem (Accès par la rue Jean Boucard).
- Parking de la mairie de La Mancellière-sur-Vire. **Le stationnement sur le bas-côté sera interdit dans le bourg de La Mancellière** pour faciliter le passage des bus assurant les navettes.

Des navettes sont mises à disposition gratuitement de 8h30 à 9h50 (toutes les 10min) depuis la plage verte de Saint-Lô vers la Mancellière-sur-Vire.

Les participants sont vivement encouragés à prendre la navette suffisamment tôt pour éviter de retarder le départ de l'épreuve.

Attention, pas de navette après la course, prenez donc vos dispositions si vous vous stationnez à la Mancellière sur Vire.

Le parcours :

Parcours en ligne de la Mancellière-sur-Vire à Saint-Lô, sur un parcours sans dénivelé mixant enrobé et chemin encaissé. L'arrivée est située sur la piste du Stade Jean Berthélem de Saint-Lô .

Arrivée / Chronométrage :

L'arrivée se situe sur le stade Jean Berthélem de Saint-Lô, les participants entrent dans le stade par la rue Saint-Louis et réalisent un demi-tour sur l'extérieur du stade et un demi-tour sur la piste avant de franchir la ligne.

Le classement est assuré par un système de chronométrage électronique (ChronoBox). Chaque dossard est équipé d'une puce. Il devra donc être épingle sur le torse du coureur, de manière visible et non plié.

Ravitaillement :

Un ravitaillement sera présent au 5ème km (Candol), ainsi qu'à l'arrivée.

Vestiaires / Sanitaires :

Des toilettes sont disponibles à proximité de la mairie de la Mancellière-sur-Vire. Au stade Jean Berthélem des toilettes et vestiaires avec douche seront à votre disposition.

Récompenses :

Chaque arrivant se verra remettre un lot.

Récompenses aux 5 premiers coureurs femmes et hommes de la course (classement au scratch) :

- 1er = 100€ / 2ème = 80€ / 3ème = 60€ / 4ème = 40€ / 5ème = 20€.

- Prime de 50€ pour record de la course (uniquement pour le premier) → Record femme : 36'06" - Record homme : 30'03".

Récompenses aux 6ème, 7ème et 8ème, homme et femme : un panier garni.

Récompense au 1^{er} de chaque catégorie.

Récompenses marche nordique (classement au scratch, pas de récompenses par catégorie) :

1 panier garni aux 3 premières femmes et 3 premiers hommes.

Assurance :

Souscrite par les organisateurs pour leur responsabilité civile.

Le service médical sera assuré par les organisateurs.

Droit à l'image :

Les concurrents, une fois engagés, autorisent l'organisation à utiliser leur image durant et après l'épreuve. Si toutefois ceux-ci ne souhaitent pas que leur image soit utilisée, ils devront le faire savoir à l'organisation.

Obligations liées à la loi Informatique et Libertés :

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite «Informatique et libertés», chaque organisateur de courses Hors Stade s'engage à informer les participants à leur compétition que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve, sur celui de la Fédération Française d'Athlétisme et celui de leurs partenaires (Normandie Course à Pied, Chronometrage.com).